



Narbonne le 27 mars 2018

Mme la Directrice académique
des services de l'Éducation nationale
de l'Aude

Objet : Période de saisie des vœux mouvement

Madame La Directrice Académique,

Comme le SE UNSA vous l'avait indiqué lors d'un groupe de travail sur la circulaire du mouvement intra départemental des PE, la période de saisie des vœux est très restreinte, soit du 28 mars au 5 avril 2018.

Or, en consultant le service SIAM de IProf, nous apprenons que cette période se trouve réduite d'un jour, soit du 29 mars au 5 avril.

Nous demandons un report de la date limite de saisie des vœux ainsi qu'un allongement de la période afin que nos collègues puissent participer sereinement à cette phase informatisée.

Veillez croire, Madame l'Inspectrice d'Académie, à mon profond attachement à l'École Publique Laïque.

Anne Marty
Secrétaire Départementale
SE UNSA 11